



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 173/2022  
SÉANCE N° 11 DU 17 OCTOBRE 2022

### FONDS D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AUX COMMUNES (FAESC) – DEMANDE SUBVENTION COMMUNE ARGENTRÉ – TRAVAUX PISTE BMX 2<sup>E</sup> PHASE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 11 octobre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Florian Bercault, président.

Florian Bercault, Sylvie Vielle (jusqu'à 18 h 45), Nicole Bouillon (jusqu'à 17 h 45 et à partir de 19 h 04), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Gwénaél Poisson (à partir de 17 h 29), Christine Dubois (à partir de 18 h 03), Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Olivier Barré (à partir de 17 h 13), Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Antoine Caplan (à partir de 18 h 00) et David Cardoso, membres du bureau.

#### **Étaient représentés**

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (à partir de 18 h 45), Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Patrice Morin a donné pouvoir à Marcel Blanchet, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Louis Michel, Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Fléchar (jusqu'à 18 h 00).

Liste des délibérations affichée le : 21 octobre 2022.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE 17 OCTOBRE 2022**

**FONDS D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AUX COMMUNES (FAESC) –  
DEMANDE SUBVENTION COMMUNE ARGENTRÉ – TRAVAUX PISTE BMX  
2<sup>E</sup> PHASE**

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 196/2019 du conseil communautaire du 18 novembre 2019 portant sur la création du fonds d'aide aux équipements sportifs des communes et de son règlement,

Vu le budget primitif 2022 adopté le 20 décembre 2021,

Considérant que Laval Agglomération souhaite apporter son soutien à la commune d'Argentré pour l'amélioration de sa piste BMX agréée pour les compétitions,

Que le montant de l'aide est plafonné à 10 000 € par projet,

Qu'il s'agit de la continuité de l'opération d'amélioration de la piste BMX déjà subventionnée pour la 1<sup>re</sup> phase des travaux en 2021 à hauteur de 5 205 €,

Après avis favorable de la commission sport,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le bureau communautaire décide d'attribuer à la commune d'Argentré, une subvention de 4 795 € pour la 2<sup>e</sup> phase des travaux d'amélioration de la piste BMX qui sera prélevée sur le fonds d'aide aux équipements sportifs aux communes.

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

053-200083392-20221017-S11-BC-173-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022

Mise en ligne : le 24 octobre 2022

Le président,

Florian Bercault